





# UNE ECURIE DE COMPETITION DANS LA COMMUNE : CHAMBRETTE COMPETITION



Roger Leclerc acquiert le site de Chambrette en 2012.

L'ensemble des terres et des bâtis est alors inexploité et sans entretien depuis 14 ans.

Les terres ont été revalorisées, les prairies semées pour accueillir l'élevage équin. Les infrastructures abandonnées ont été sécurisées et assainies notamment avec le désamiantage des poulaillers présents. 1 200 arbres et arbustes sont plantés pour embellir ce parc vallonné traversé par deux cours d'eau : le Gaudineau et la Crûme.

Chambrette Compétition est inaugurée en septembre 2015. Le domaine est composé de 50 hectares dont près de 4 entièrement dédiés aux sports équestres ainsi que 4 km de pistes ensablées.



Les écuries d'une vingtaine de boxes disposent de tout le confort pour le bien-être des équidés mais aussi des personnes qui les entourent. Une trentaine de chevaux sont présents pour l'élevage et la valorisation en concours de saut d'obstacles par Eric Vigeanel, cavalier olympique, cavalier de compétitions et coach.



Chambrette Compétition organise des compétitions équestres chaque année. Elle propose également des pensions et de l'enseignement pour les propriétaires d'équidés.



6 personnes sont présentes au quotidien sur la structure : Clémentine Prud'Homme directrice et enseignante Jacques Brosset responsable agricole et paysagiste Amandine Forain groom et enseignante Eleanor Daviau soigneuse Eric Vigeanel cavalier de concours Fabien Cassagnaud cavalier maison

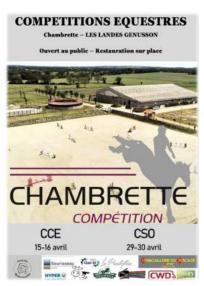
Chambrette Compétition s'inscrit dans la vie landaise :

L'ensemble des constructions et des aménagements a été réalisé par des entreprises locales. Les centres équestres alentours ainsi que les professionnels du cheval profitent des terrains sportifs pour venir s'entraîner et participer aux compétitions organisées.

Une quarantaine de bénévoles de l'association créée au sein du site rejoint l'équipe lors de ces évènements.

Cette année, les portes de Chambrette seront ouvertes lors de deux concours les weekends du 15-16 et 29-30 avril prochain.

A cette occasion, l'équipe se réjouit de vous accueillir pour admirer les participants, découvrir Chambrette et pourquoi pas, rejoindre l'association et faire vivre les compétitions aux Landes Genusson!





# informations communales

### **NOUVEAU** MASSEUR KINESITHERAPEUTE

A partir du mois de mars, le cabinet de kinésithérapie de Lucie DEVILLER accueillera une nouvelle collègue à mitemps, Manon LEBOEUF.

La prise de rdv se fait toujours au 02.51.65.08.62.



### Journee des familles à l'ehpad les Bruyeres le 2 avril

Le 2 avril prochain, l'EHPAD Les Bruyères organise la « Journée des Familles » avec pour thème « Les années Yéyés », à cette occasion, M. Dimitri AUBRY viendra faire l'animation.

Ouvert à tous

Sur réservation pour le repas 02 51 91 60 50

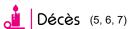


🎇 Naissances (30)

30 décembre : GÉRARD Mylo - 3 rue des Roitelets

Année 2023 (01;02)

05 janvier : RÒY Śéráphin – 6 « L'Angenaudière » 07 janvier : LENFANT Léane – 13 rue de la Vendée



22 janvier : SOULARD Roger

– EHPAD « Les Bruyères » (96 ans)

26 janvier : SOULARD Paul

– EHPAD « Les Bruyères » (89 ans)

01 février : MENEUX Robert

- 2 Bis Chemin du Bois (77 ans)



Ouverture de la Mairie lundi au vendredi de 10h à 12h Permanences téléphoniques 02 51 91 52 77 lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h45



Mars 2023 - n°238 page

#### INFOS TRAVAUX

#### Chantier Rue d'Auvergne.

Le tracé est défini, le carrefour de la Rue d'Auvergne se déplace de quelques mètres en face de la Rue de la Salette. En attendant la phase définitive, le cheminement piétonnier sera entre la nouvelle route et le foyer rural.





#### Câble parafoudre

Suite au contrôle annuel de la société Lussault pour la vérification du système de protection foudre de l'église, il a été constaté que le câble parafoudre était décroché du toit sur plusieurs mètres.

Nous avons profité de la nacelle qui était sur le chantier de la médiathèque pour fixer ce câble et nettoyer les gouttières de l'église.

#### **AIDE FINANCIÈRE** SUR LES RAVALEMENTS DE FACADE

#### RAPPEL DES AIDES COM COM

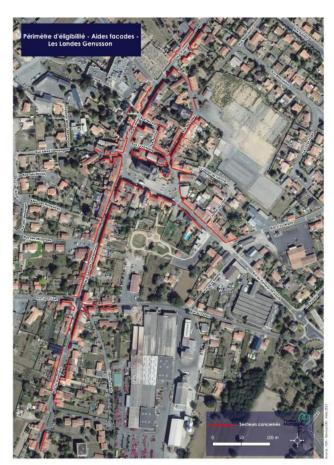
Types de travaux	Plafond d'aide	
Enduit à la chaux	2 000 € pour une façade	
Enduit à la chaux	1500 € par façade si les tra- vaux portent sur plusieurs façades	
Badigeon au lait de chaux	800 €	
Restauration de porte d'entrée bois	300 €	
Menuiserie extérieur bois	200 € par fenêtre	
Maintien et restauration des éléments de modénature de la façade (corniche, encadrement d'ouverture, lambrequin bois,)	500 €	

#### AIDE FINANCIERE DE LA COMMUNE

	Participation de la commune	
Types de travaux	Plafond d'aide	
Enduit à la chaux	Complément à l'aide intercommunale dans la limite de 66 % du montant de la facture TTC acceptable et retenue par le service instructeur de l'intercommunalité, pour un ravalement de façade à l'enduit à chaux. Participation limitée par dossier à 5 000 €.	

La participation conjuguée de l'intercommunalité (montant éligible) et de la Commune ne pourra en aucun cas dépasser 66 % du prix éligible réglé par le bénéficiaire pour les travaux d'enduit à chaux.

La participation de la Commune se limitera à 5.000 euros par projet présenté et dans la limite des crédits disponibles fixés à 25.000 euros pour l'année 2023 – effort très important consenti pour aider les particuliers ayant des façades exposées suivant le plan joint.



Nous encourageons vivement les particuliers du secteur concerné à s'engager dans cette voie car ce dispositif est en application cette année et peut ne pas être renouvelé l'an prochain.

Mars 2023 - n°238 page 3

#### **CONCERT** DE L'ENSEMBLE VOCAL TOURNE SOL

Les 54 choristes de l'ensemble vocal Tourne Sol de LA BRUFFIERE, dirigés par Virginie FIGUEIRA, remercient la municipalité des Landes-Genusson de les accueillir pour leur concert annuel de Printemps le samedi 18 mars 2023 à 20h30 à la Godelinière.

Venez nombreux découvrir notre répertoire dynamique qui fait la part belle aux chansons contemporaines (Balavoine – Johnny Hallyday – Slimane – Queen...)



#### **DISTRIBUTION** DES SACS JAUNES

#### **IMPORTANT: VENIR AVEC VOTRE CARTE DE DECHETTERIE**

La communauté de communes a développé en interne, une application informatique permettant de pouvoir identifier et distribuer les rouleaux de sacs jaunes assez facilement et avec le moins de manipulation possible, le tout à partir de votre carte de déchetterie. Ce petit logiciel sera installé sur notre ordinateur communal avant le démarrage des permanences du mois de mars.

La remise des rouleaux de sacs jaunes se fera à la salle Emeraude (salle de sports) les:

Vendredi 24 mars 2023 : 14h à 18h Samedi 25 mars 2023 : 9h à 12h

L'objectif de la permanence est de pouvoir donner aux usagers la moitié de leur dotation annuelle, c'est-à-dire qu'un foyer de 4 personnes repartira de la permanence avec 2 rouleaux (1 rouleau contient 35 sacs jaunes).

Nous vous attendons nombreux le jour de ces permanences afin de simplifier le travail de notre personnel technique et administratif. De nouveaux créneaux vous seront aussi proposés en septembre/octobre 2023.

Pour les personnes qui n'auront pas pu se déplacer (personnes âgées) ou pour les nouveaux habitants arrivés en cours d'année, des solutions leur seront proposées. Pour les professionnels qui utilisent de grandes quantités de sacs jaunes, tels que les EHPAD, les restaurants etc.... la communauté de commune se charge de la distribution.

Merci de votre compréhension.



LORS DES	PERMANENCES
	« Pour bien trier, soyez bien équipés ! »
	Chanverrie (Senice gestlon des déchets è rue Thomas Edison) Vendredi 3 mars : 14h - 18th Samedi 4 mars : 9h - 12th  Saint-Laurent-aur-Sévre (Soile de flot impasse des llots) Vendredi 10 mars : 14h - 18th Samedi 11 mars : 14h - 18th Samedi 11 mars : 14h - 18th Somedi 12 mars : 14h - 18th Somedi 12 mars : 14h - 18th Somedi 24 mars : 14h - 18th Samedi 25 mars : 14h - 18th Samedi 25 mars : 14h - 18th
	ATTENTION  Les socs jounes sont désormais
	identifiés, pensez à apporter votre carte de déchetterie!
IN DOUTE ?	

DATE	MANIFESTATION	LIEU	ORGANISATEURS
4 MARS	SOIREE DUO, TRIO	COMPLEXE SPORTIF	ASL VOLLEY
7 MARS	ASSEMBLEE GENERALE	SALLE INDIGO	LA FOCALE LANDAISE
18 MARS	CONCERT	LA GODELINIERE	ENSEMBLE VOCAL TOURNE SOL
19 MARS	VIDE GERNIER MUSICAL	LA GODELINIERE	ZIK'USSON
24 ET 25 MARS	DISTRIBUTION DES SACS JAUNES	SALLE EMERAUDE	MAIRIE
25 ET 26 MARS	PECHE A LA TRUITE	ETANG DE LA GODELINIERE	LE VAIRON LANDAIS
2 AVRIL	JOURNEE DES FAMILLES	EHPAD LES BRUYERES	EHPAD LES BRUYERES

Mars 2023 - n°238 page | 4



#### PROGRAMME DE FORMATIONS AUX ASSOCIATIONS LANDAISES

Dans le cadre du label « Vendée double cœur », la Municipalité propose un cycle de 3 formations aux associations landaises, échelonnées sur l'année 2023.

#### Jeudi 16 Mars: administration et gouvernance

Fonctionnement, gouvernance et obligations réglementaires d'une association

Responsabilité civile et pénale des dirigeants et des associations

Assurances face à la responsabilité civile et pénale

#### Mardi 23 Mai : communication et numérique

Créer ses supports de communication

La communication numérique : du web aux réseaux sociaux

Communication et prise de parole en public

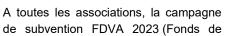
#### Jeudi 19 Octobre : financement et comptabilité

Gérer au quotidien son association : la comptabilité associative Le partenariat associatif

Mécénat, sponsoring... Diversifier les ressources d'une association

Nous invitons vivement les associations landaises à y participer. Ces formations totalement gratuites d'une durée de 2H environ auront lieu en Mairie et seront animées par des professionnels de la MDAV (Maison Des Associations de Vendée) qui ont toutes les compétences réglementaires, sociales et juridiques. Si le contenu de ces formations est fourni, il n'empêche qu'elles se déroulent dans un climat convivial. Elles permettent de répondre à des questions, d'engager des réflexions, mais aussi de se rassurer.

# PROGRAMME DE SUBVENTIONS FDVA 2023



Développement de la Vie Associative) est en cours.

Plusieurs dispositifs existent au sein de ce programme :

- Le FDVA 1, concernant la formation des bénévoles
- Le FDVA 2, qui consiste en une aide au fonctionnement et développement de l'association, ainsi qu'une aide sur des nouvelles actions ou projets.

Vous trouverez de plus amples renseignements à partir du lien suivant : <a href="www.ac-nantes.fr/le-fdva-2-en-vendee-124471">www.ac-nantes.fr/le-fdva-2-en-vendee-124471</a>
La date limite de dépôt des dossiers est fixée au Lundi 6
Mars à 12 H.





# LE 7 MARS : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FOCALE LANDAISE

La Focale Landaise fait son assemblée générale le 7 mars à 20h, à la salle indigo.

Au programme : bilan de l'année passée, projets de la saison 2023, inscriptions, renouvellement du bureau.

Alors, si vous êtes passionné.e.s, motivé.e.s, intéressé.e.s quelque soit votre niveau, rejoignez-nous!



#### Le 19/03/2022 : VIDE-GRENIERS MUSICAL

C'est reparti pour ce rendez-vous que les amateurs de musique ne vont pas rater. Après le succès des éditions précédentes, l'Association ZIK'USSON, école de musique des Landes-Genusson, renouvelle son vide-greniers musical le dimanche 19 mars 2023 à la Godelinière.

Le temps d'une journée, les mélomanes vont pouvoir chiner grâce à ce vide-greniers entièrement dédié à leur passion. Ce sera l'occasion de vendre ou d'acheter du matériel, des instruments ou même des disques et des magazines ...

Les équipements de l'école seront aussi installés pour pouvoir tester les instruments mis en vente.

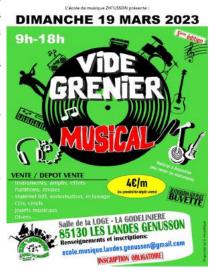
L'évènement est gratuit pour les visiteurs, mais comptez 4€ le mètre pour une réservation de stand.

Vous avez également la possibilité de nous confier du matériel à vendre sous la forme de dépôt vente.

Buvette et restauration sont prévues

Nous espérons vous y retrouver nombreux.

Renseignements::ecole.musique.landes.genusson@gmail.com



Mars 2023 - n°238 page | 1



## EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2023

#### Présents :

Mmes BOSSARD, BRETIN, GABORIEAU, PIFTEAU, POINTECOUTEAU; MM. CHIRON, GAUTHIER, GIRARD, HERLIN, MOUILLÉ, JP ROY, O ROY, VINET. Absents excusés: Mme BAUDON pouvoir donné à M. CHIRON, M. HILAIRET, Mmes EMSENS, GALAIS, POUPLAIN.

#### ADHÉSION À L'UNITÉ MISSIONS TEMPORAIRES DU CENTRE DE GESTION DE LA VENDÉE

Monsieur le Maire rappelle que la précédente délibération relative à cette adhésion date du 13 octobre 2011 (DEL 11 10 05) laquelle avait été prise alors dans le cadre d'un recrutement ponctuel. Il est aujourd'hui nécessaire d'établir une délibération cadre permettant de recourir autant que de besoin au service de missions temporaires sans avoir à soumettre la question en assemblée.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée dispose d'une unité « missions temporaires » rattachée au service Emploi.

M. Le Maire propose d'adhérer à ce service, facultatif, sachant que chaque mission fera l'objet d'une convention ponctuelle qui en précisera l'objet, la période et le coût.

Toutes les formalités relatives au recrutement et au suivi de la mission sont assurées par le Centre de Gestion, employeur direct de l'agent affecté.

Le montant des frais de gestion est calculé comme suit :

7 % de la rémunération brute chargée lorsque le candidat a été proposé par la collectivité.

8.5% de la rémunération brute chargée lorsque le Centre de Gestion gère le recrutement de la recherche de candidat jusqu'à l'établissement des documents de fin de contrat.

Il est précisé que cette délibération restera valable dès lors que les frais de gestion n'augmenteront pas de plus de 4 points.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix exprimées, adhère à l'unité missions temporaires du centre de gestion de la Vendée et autorise Monsieur le maire à signer tout document y afférent.

#### PLACE NAULEAU - ÉTABLISSEMENT DE LA NUMÉROTATION **DE VOIRIE**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 11 janvier 2022 (DEL 2022 02), la Commune a procédé à la dénomination de la place Nauleau.

De façon connexe, et par suite des constructions en cours, il est nécessaire de statuer sur la numérotation de voirie à établir.

L'avis du Conseil Municipal est sollicité sur :

- \* La dénomination de la voie située entre la place Nauleau et la rue des Mésanges,
- \* La numérotation des constructions présentes in situ.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix exprimées, dénomme RUE NAULEAU et établit la numérotation 4, 6, 7, 8, 9, 11, 13 place Nauleau - 3, 5 place NAULEAU conformément au plan ci-annexé.

#### RUE D'AUVERGNE - ÉCHANGE AVEC LES CONSORTS **GABORIEAU**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 11 janvier 2022, le principe de l'échange foncier datant de mai 2021 a été entériné avec les consorts GABORIEAU dans le cadre de la valorisation du site de l'ancienne pépinière Marchand devenue propriété communale et afin de créer une connexion viaire avec la rue d'Auvergne.

Le plan foncier d'échange a alors identifié deux lots d'une superficie chacune de 381 m². S'agissant d'un échange d'une superficie équivalente, aucune soulte ne sera due de part ni d'autre.

Il convient de préciser à ladite délibération que les frais d'acte notarié au rapport de Me LELOUP. Notaire associé à MORTAGNE-SUR-SEVRE seront supportés par la Commune, s'agissant d'une demande émanant de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix exprimées, adopte les conditions dudit ECHANGE et autorise Monsieur le Maire à le signer.

#### AUTORISATION DE DÉPENSE D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que jusqu'au vote du budget primitif, le maire peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent en dépenses réelles d'investissement.

En l'occurrence, pour les dépenses d'investissement 2023, il est demandé d'autoriser l'ouverture de crédit comme suit :

- 6.000 € TTC Article 2111, opération 311
- 2.350 € TTC Article 2152, opération 311
- 1.011,71 € TTC opération 201, article 21318
- 2.091,60 € TTC opération 311, article 2152
- 36.432,60 € TTC opération 311, article 2152

#### Soit un Total: 47.885,91 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix exprimées, autorise Monsieur le Maire à procéder à cette ouverture de crédit.

Prochain conseil municipal: 2 et 9 mars 2023